



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION

Saison 2026/2027



(Règlement à lire et à nous retourner signé)

1. Horaires des entrainements :

- Ils sont communiqués en début de saison à tous les adhérents selon les groupes d'activités.
- L'adhérent et son représentant légal doivent les connaître et les respecter.
- En période de compétitions, de vacances ou manifestations exceptionnelles, ils pourront être réaménagés par le Comité Directeur.

2. Prise en charge de l'adhérent mineur :

- Déposer l'adhérent 5 minutes avant le début du cours en ayant pris soin de s'assurer de la présence de l'entraîneur.
- Venir récupérer votre enfant à l'heure prévue à la fin des cours.
- Ni l'entraîneur, ni les responsables légaux de l'association ne seront tenus pour responsable d'un adhérent dont le représentant légal ne se conforme pas aux dites règles de sécurité.
- Les enfants doivent attendre à l'intérieur du hall
- Votre enfant n'est pas autorisé à ouvrir la porte du hall sans l'autorisation de l'entraîneur.

3. Accès à la salle de gymnastique :

- Seuls les adhérents et les entraîneurs sont autorisés à accéder à la salle.
- Les adhérents ne sont pas admis en dehors de leurs horaires de cours.
- Les adhérents se conforment aux règles de bases données par les entraîneurs.
- Ne pas pénétrer dans la salle sans accord et présence de l'entraîneur.
- L'accès au local matériel et le bureau sont strictement interdit aux gymnastes.
- Votre enfant n'est pas autorisé à ouvrir la porte du hall sans l'autorisation de l'entraîneur.

4. Respect des personnes et vie dans la salle :

- Les adhérents doivent avoir un comportement correct dans la salle et les vestiaires à l'égard des autres adhérents, des entraîneurs, des parents, des visiteurs.
- Les adhérents s'engagent à respecter le déroulement des entrainements et des entraîneurs.
- Les adhérents doivent se présenter dans la salle en tenue appropriée (justaucorps, leggings, short, tee-shirt)
- Les adhérents ne doivent pas avoir de bijoux lors des entrainements.
- Les adhérents doivent avoir les cheveux attachés.
- Droit à l'image, pour éviter tout problème par rapport à ce droit, il vous sera demandé sur le bulletin d'inscription d'autoriser son droit ou de le refuser.
- Chaque enfant doit avoir une bouteille d'eau ou une gourde durant la séance.

5. Respect des biens et du matériel :

- A chaque fin de séance, le groupe doit ranger le matériel aux endroit prévus à cet effet.
- Aucune manipulation de matériel ne devra se faire sans l'accord ni la présence de l'entraîneur.
- L'usage des douches et des vestiaires sont exclusivement réservé aux adhérents avant et après leurs entraînements. Ils doivent être laisser en parfait état de propreté.
- Les adhérents doivent veiller à récupérer toutes leurs affaires à la fin des entraînements. L'association ne sera pas retenue responsable en cas de perte ou de vol.
- Ne pas marcher avec les chaussures sur le praticable, piste de Tumbling et tapis.
- Ne pas manger dans la salle, uniquement dans les vestiaires.
- Ne pas fumer.
- Ne pas manger de chewing-gum pendant les entraînements.
- L'adhérent ne doit pas utiliser son téléphone pendant les entraînements. Les entraîneurs mettront une boîte par groupe pour mettre les téléphones.

6. Sanction disciplinaire :

- Les membres du Bureau et Comité Directeur se réservent le droit de délivrer une sanction disciplinaire en cas de mauvais comportement récurrent ou de non-respect du matériel :
 - a. Avertissement
 - b. Suspension
 - c. Radiation

7. Stages pendant les vacances scolaires :

- L'association est susceptible d'organiser des stages loisirs et compétition pendant les vacances scolaires. Pour tous ces stages, il y aura un nombre de place limitée ainsi qu'une participation financière en plus de la cotisation initiale.

8. Vol / Pertes :

- Il est recommandé aux adhérents de ne pas susciter les tentations et par conséquent de ne pas amener au gymnase et/ou laisser aux vestiaires des bijoux, des objets de valeurs, de l'argent, des téléphones portables, etc...
- L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol avant, pendant et après les cours d'entraînement. Aucune police d'assurance ne couvre l'association et ses adhérents contre le vol.

Nom et Prénom de l'adhérent : _____

Nom et Prénom des parents : _____

Signature des Parents :

Signature de l'adhérent :